DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS
FEDERIS ISR EURO
PART MH

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

FEDERIS ISR EURO, Part MH
Code ISIN : FR0007045950

Initiateur : LBP AM (la « Société de Gestion » ou « LBP AM »)

Site internet : www.lbpam.com - Appeler le +33 (0) 1 57 24 21 00 pour de plus amples informations

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de LBP AM en ce qui concerne ce document d'informations clés.
LBP AM, groupe La Banque Postale, est agréée en France sous le numéro GP-20000031 et règlementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF)

Date de production du document d'information clés : 17/12/2024

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières - Fonds Commun de Placement, de droit français constitué en France. Classification : Actions de pays de la zone euro.

Durée : La durée de vie du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre unilatéralement le fonds par liquidation ou fusion. La dissolution peut également intervenir en cas de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du Produit est inférieur au montant minimum règlementaire.

Objectifs : L'objectif de gestion du FCP est double : (i) chercher à obtenir, sur un horizon d'investissement minimum de 5 ans, une performance supérieure à son indice de référence MSCI EMU (dividendes inclus) et (ii) poursuivre un objectif d'investissement durable en mettant en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR) et en investissant dans des sociétés apportant des solutions aux principaux enjeux de développement durable selon l'analyse de la Société de Gestion et du Délégataire de Gestion Financière. Le FCP est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle son indice de référence MSCI EMU (dividendes inclus). La gestion est discrétionnaire de telle sorte que l'écart de composition ou de suivi de l'OPC avec son indicateur de référence pourront être significatifs. Les titres détenus en direct seront sélectionnés au sein de l'indice Stoxx Europe 600 dividendes nets réinvestis, qui constitue l'Univers d'Analyse, mais de manière non exclusive, et sans aucune contrainte de réplication (comme expliqué ci-avant).
Le choix des titres se fait en deux étapes : • Analyse d'univers de valeurs (l'« Univers d'Analyse »). L'Univers d'Analyse, constitué des valeurs composant l'indice Stoxx Europe 600, et faisant l'objet d'une analyse ESG, est analysé à partir de critères d'investissement socialement responsables (ISR) afin d'identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse de LBP AM et de LFDE, et ainsi de déterminer la Note Moyenne Améliorée à dépasser. Cette analyse se fonde sur un outil propriétaire multi-source de notation extra-financière développé en interne. La première étape consiste à analyser un univers de valeurs (« Univers d'Analyse ») à partir de critères d'investissement socialement responsables (ISR), afin de déterminer, après élimination de 25% des valeurs de l'Univers d'Analyse (comprenant les trois filtres suivants : comité d'exclusion, exclusions définies par le label ISR Français et note quantitative), la note moyenne ISR que le FCP devra dépasser (ci-après la « Note Moyenne Améliorée »), et la seconde vise à sélectionner les titres, dont certains pourraient ne pas être inclus dans l'Univers d'Analyse mais respecteraient néanmoins les contraintes du Label ISR Français. Cette analyse est décrite au sein de la rubrique « stratégie d'investissement » du prospectus et de l'annexe SFDR. La méthodologie mise en place par LBP AM permet de réduire les biais, notamment capitalistiques ou sectoriels, qui seraient de nature à pouvoir améliorer artificiellement la note par le jeu de décisions d'allocations. L'analyse réalisée par LBP AM est dépendante de la qualité des informations collectées et de la transparence des émetteurs considérés. La liste d'exclusions de LBP AM ainsi que celle définie par le label ISR français servent de second filtre. En effet, en plus des valeurs exclues par le label ISR Français, un comité d'exclusion, propre à LBP AM, établit une liste d'exclusions après analyse des controverses ou allégations ESG, définies au sein de la rubrique « stratégie d'investissement » du prospectus et de l'annexe SFDR. Ensuite, LFDE et LBP AM procèdent chacune à leur propre analyse qualitative des émetteurs. Le cas échéant, LFDE peut proposer une modification de la note quantitative, modification soumise à approbation par un comité ad hoc de LBP AM. LBP AM et LFDE restent ainsi seuls juges de l'opportunité d'un investissement et de la qualité extra- financière des émetteurs. La construction du portefeuille permet ainsi d'obtenir une Note Moyenne Améliorée, une note moyenne ISR du portefeuille meilleure que la note moyenne ISR de l'Univers d'Analyse après élimination de 25% des valeurs en conformité avec le label ISR (comprenant les trois filtres suivants : comité d'exclusion, exclusions définies par le label ISR Français et note quantitative). Toutes les valeurs de l'Univers d'Analyse (hors valeurs interdites, validées par le comité d'exclusion ou hors valeurs exclues par le label ISR Français) sont donc éligibles au FCP, à condition que la note moyenne extra-financière du FCP respecte la condition ci-dessus. Avec cette approche en amélioration de note qui correspond à une intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion, LBP AM met en place la stratégie ISR du portefeuille.• Sélection des titres. Sur la base notamment de cet Univers d'Analyse, LBP AM et LFDE sélectionnent d'abord les émetteurs dont une partie de l'activité répond, selon l'analyse de LBP AM et LFDE, aux thématiques durables puis, parmi ces émetteurs, ceux présentant, toujours selon l'analyse de LBP AM et LFDE, un potentiel de croissance future tout en tenant compte de la valorisation par rapport au marché et au secteur. Les valeurs seront choisies à l'issue du travail de recherche financière et extra-financière (selon les trois critères ESG) effectué en interne par les équipes concernées chez La Financière de l'Echiquier. LFDE prend ainsi en compte de manière simultanée et systématique les critères « Environnement » (émissions de CO2 scope 1 & 2 (à noter que LFDE a choisi de ne pas intégrer le scope 3 en raison de problèmes d'accessibilité et de fiabilité des données sur ledit scope 3 et plus largement en raison du manque de comparabilité des données entre sociétés), quantité de déchets générés et recyclés, etc.), « Social » (turnover des employés, nombre d'accidents, etc.) et « Gouvernance » (part des femmes au conseil ou encore la mise en place d'un dispositif anti-corruption, etc.).Les titres sont sélectionnés principalement au sein de l'Univers d'Analyse ; ils peuvent également être sélectionnés, en dehors de l'Univers d'Analyse, sur les marchés des actions européennes, dans la limite de 10 % de l'actif net du FCPet sous réserve que ces titres respectent les contraintes du Label ISR et qu'ils disposent d'une note ISR meilleure que celle correspondant aux seuils fixés dans le cadre de l'approche afin d'assurer que la capacité de ces titres à déformer le calcul est limitée. LBP AM et LFDE s'assureront que l'Univers d'Analyse retenu constitue un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du FCP. En tout état de cause, conformément au Label ISR Français, le portefeuille est constitué en permanence à 90 % de son actif net (calculé sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière : actions et titres de créances émis par des émetteurs privés et quasi-publics) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière. Bien que les titres d'États fassent l'objet d'une évaluation ESG, les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable dans la stratégie ISR décrite ci-dessus ; ces titres d'États peuvent représenter 10 % maximum de l'actif net du FCP. Les investissements dans les titres d'États sont réalisés à partir d'analyses internes de la qualité financière et extra financière des émetteurs. Celles-ci s'appuient sur des analyses de stratégistes macro-économiques, d'analystes financiers et d'analystes ISR. Le FCP peut investir jusqu'à 10% de l'actif net en FIA et OPCVM. S'il ne s'agit pas d'OPC internes, des disparités d'approche sur l'ISR peuvent exister entre celles retenues par LBP AM et celles adoptées par la société de gestion gérant les OPC externes sélectionnés. Par ailleurs, ces OPC n'auront pas nécessairement une approche extra-financière. En tout état de cause, LBP AM et LFDE privilégieront la sélection d'OPC ayant une démarche ISR compatible avec la philosophie de LBP AM. Le FCP pourra investir jusqu'à 20% dans des certificats (produits ne comprenant pas de dérivés mais répliquant physiquement des paniers d'actions). Le gérant pourra investir sur les instruments financiers négociés sur les marchés à terme, réglementés, organisés ou de gré à gré, français ou étrangers (OCDE uniquement). Les natures des interventions sont les suivantes : couverture (principalement) et exposition. La somme de l'exposition sur les marchés résultant de l'utilisation des instruments financiers à terme et des instruments financiers en direct ne pourra excéder 120% de l'actif. Les instruments dérivés sont utilisés de façon discrétionnaire, sans mise en place de stratégies systématiques., sans mise en place de stratégies systématiques. Affectation des sommes distribuables : Capitalisation et/ou distribution (et/ou report) avec possibilité de distribution d'acompte

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation et/ou distribution (et/ou report) avec possibilité de distribution d'acompte

Faculté de rachat : Les demandes de rachats sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J) à 12 heures. Ces demandes sont exécutées sur la base de la valeur liquidative (J) calculée en (J+1 ouvré) à cours inconnu et réglées en J+2 (jours ouvrés).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse notamment aux investisseurs de détail qui (i) ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, (ii) souhaitent un investissement cohérent avec l'objectif de gestion et la période de détention recommandée du produit, et (iii) sont prêts à assumer un niveau de risque moyen sur leur capital initial. Les parts ne sont pas ouvertes à la souscription aux investisseurs U.S.

Persons tels que définis dans le Prospectus.

Nom du dépositaire : BNP PARIBAS

Délégataire de gestion financière : LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER ("LFDE") - Les modalités de cette délégation sont précisées dans le prospectus.

Lieu et modalités d'obtention d'information sur le produit : le Prospectus, les derniers documents annuels et périodiques du produit en français, la politique de rémunération, la politique de transmission des inventaires (modalités d'obtention pour les porteurs), la politique d'engagement actionnarial et le compte rendu sur la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial, ainsi que toute autre informations pratiques, notamment la dernière valeur liquidative du ou des parts du produit sont disponibles sur le site www.lbpam.com, et gratuitement auprès de LBP AM, 36, QUAI HENRI IV – 75004 PARIS, France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :



L'indicateur synthétique de risque ("ISR") part de l'hypothèse que vous conserverez les parts du produit pendant toute la période de détention recommandée qui est de 5 ans.

L'ISR permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que le produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que la capacité de LBP AM à vous payer en soit affectée.

Les autres risques matériellement pertinents non pris en compte dans le calcul de l'ISR du produit sont les suivants :

- Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme
- Risque de liquidité
- Risque de crédit

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez-vous référer au Prospectus.

La liste détaillée des risques liés au produit figure dans le Prospectus du produit disponible sur demande auprès de LBP AM.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas du marché, vous pourriez perdre toute ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché.

L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que les performances moyennes du produit (et de l'indice de référence le cas échéant) au cours des 10 dernières années. Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 5 ans Exemple d'investissement : 10 000 €		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	*Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.*		
Tensions	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	1 719 €	1 859 €
	Rendement annuel moyen	-82,81%	-28,57%
Défavorable	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	8 589 €	9 712 €
	Rendement annuel moyen	-14,11%	-0,58%
Intermédiaire	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	10 924 €	15 552 €
	Rendement annuel moyen	9,24%	9,23%
Favorable	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	15 256 €	18 662 €
	Rendement annuel moyen	52,56%	13,29%

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre :
- 31/03/2015 et 31/03/2020 pour le scénario défavorable
- 31/08/2018 et 31/08/2023 pour le scénario intermédiaire
- 31/12/2018 et 29/12/2023 pour le scénario favorable.

QUE SE PASSE-T-IL SI LBP AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est constitué comme une entité distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires.
Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Nous avons supposé :
- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %) ;
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- que 10 000 EUR sont investis la première année

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux (en €)	641 €	1 251 €
Incidence des coûts annuels (*)	6,41%	1,79% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 11,0% avant déduction des coûts et de 9,2% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée sur ce produit mais la personne qui vous vend le produit peut appliquer des frais de souscription de : 6,0% - Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels	Jusqu'à 600 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents supportés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	0,27% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	27 €
Coûts de transaction	0,13% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	13 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : au minimum de 5 ans.
L'investisseur pourra demander la rachat total ou partiel de ses parts à tout moment au cours de la vie du produit, sans qu'aucun frais ne lui soit prélevé.
La Société de Gestion peut décider, dans les conditions décrites dans le prospectus de l'OPC, de déclencher un dispositif de plafonnement des rachats (« Gates »).

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant le produit, l'investisseur peut contacter son conseiller bancaire ou contacter :
Si vous êtes investisseur personne physique :
- par courrier : LBP AM - DDMP, 36, QUAI HENRI IV – 75004 PARIS, France ;
- ou par email : demandeclientsparticuliers@lbpam.com.

Si vous êtes investisseur personne morale :
- par courrier : LBP AM - Direction du Développement, 36, QUAI HENRI IV – 75004 PARIS, France ;
- ou par email : demandeclientsinstitutionnels@lbpam.com.

Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse https://www.lbpam.com/publications.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Classification SFDR : Article 8

Le Prospectus, la dernière valeur liquidative, les documents annuels et périodiques, les informations relatives à la finance durable, les performances passées au cours des 10 années passées, ainsi que la composition des actifs sont adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés suivant la réception de la demande, sur simple demande du porteur, auprès de LBP AM (36, QUAI HENRI IV – 75004 PARIS, France Ces documents et informations sont également disponibles sur l'adresse suivante : https://www.lbpam.com/fr/products/fr0007045950.